

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRE (APPLICATION AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 mai 2023 (n°23-03-08) approuvant le présent règlement

Tarification à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Accueil périscolaire à l'heure			
Tanches de QF	Taux d'effort	Enfant Larichois	Enfant hors commune (majoration de 13 cts)
0 à 670	0.096 %	De 0,46 € à 0,64 €	De 0,59 € à 0,77 €
671 à 830	0.130 %	De 0,87 € à 1,07 €	De 1,00 € à 1,20 €
Supérieur à 831	0.130 %	De 1,08 € à 1,37 €	De 1,21 € à 1,50 €
Prix plancher		0,46€/h	0,59€/h
Prix plafond		1,37 €/h	1,50 €/h

A titre d'information :

- Le prix plancher concerne les familles larichoises dont les QF sont compris entre 0 et 480€
- Le prix plafond concerne les familles larichoises dont le QF est supérieur à 1055€

Suite aux directives de la CAF, les factures comportent des formules de calcul présentées ci-après à titre d'exemple :

- Pour une famille larichoise dont le QF est de 650€, le tarif sera le suivant :
 $(650 \text{ €} \times 0,096) / 100 = \mathbf{0.62 \text{ € de l'heure facturée}}$

Périodes de fermeture des accueils périscolaires :

- Le matin de la rentrée scolaire
- Les petites et grandes vacances